

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre MEDARD, premier adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 11/09/2019

PRESENTS: MM Mmes MEDARD ANNETON GACON STRIFFLING BARTHELEMY ESTAY THOUVENIN GROSSHANS DUMERY

POUVOIR : M VIGNERON a donné pouvoir à Mme ANNETON – M GUILHEN a donné pouvoir à M MEDARD – M FATIEN a donné pouvoir à M STRIFFLING – M POULET a donné pouvoir à Mme DUMERY

ABSENTE EXCUSEE : Mme VEYLAND

Monsieur Baudouin THOUVENIN a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2019- 41

Création d'un poste d'adjoint administratif (12.5/35^{ème}) et suppression d'un poste d'adjoint technique (19.78/35^{ème}) au 03/10/2019

2/ Délibération n°2019- 42

SIEG - Eclairage public rue de la Treille – Convention complémentaire

3/ Délibération n°2019- 43

Transport du mercredi par le Groupe Objectif des enfants de Marsat au Centre de loisirs de Mozac – Renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2019/2020

Questions diverses

1/ Délibération n°2019- 41

Création d'un poste d'adjoint administratif (12.5/35^{ème}) et suppression d'un poste d'adjoint technique (19.78/35^{ème}) au 03/10/2019

Madame Monique Anneton, adjointe aux finances, est rapporteur de cette question

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Dans l'attente de l'avis favorable du Comité Médical Départemental pour la reprise d'activité

Dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire pour l'intégration directe de la filière technique à la filière administrative

Dans l'attente de l'avis du Comité technique pour la suppression du poste,

ARTICLE 1 :

Madame Anneton rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Contexte

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Médical Départemental, un agent de la filière technique actuellement en congé de grave maladie reprendra son activité le 03/10/2019.

Afin de tenir compte des prescriptions et restrictions imposées à l'emploi précédemment occupé par l'agent dans la filière technique et afin de lui proposer un poste mieux adapté,

Après avis favorable de la CAP,

Cet agent bénéficiera d'une intégration directe dans la filière administrative

L'agent occupera un poste d'adjoint administratif aux fonctions d'agent d'accueil à l'Agence Postale Communale, à temps non complet (12.50/35^{ème})

Il conviendra de supprimer le poste précédemment occupé

ARTICLE 2 :

Madame Anneton propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (12.50/35^{ème}) à compter du 03/10/2019

Ainsi que :

- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (19.78/35^{ème}) à compter du 03/10/2019

Madame Anneton précise que la suppression du poste sera soumise à l'avis du CTP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et rappelle que la reprise d'activité est soumise à avis favorable du Comité Médical et que l'intégration directe de filière à filière est soumise à avis de la Commission Administrative Paritaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (12.50/35^{ème}) à compter du 03/10/2019
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet (19.78/35^{ème}) à compter du 03/10/2019 et soumet cette suppression à l'avis du CTP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

2/ Délibération n°2019- 42

SIEG - Eclairage public rue de la Treille – Convention complémentaire

Monsieur le Maire rappelle que suite au transfert de compétence éclairage public, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

MODIFICATION PROJET ET REMPLACEMENT CONSOLE GRANDE RUE REPLACEMENT CANDELABRES RUES DES BARRIERES ET ROUTE DE VOLVIC

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques à la date d'établissement du projet s'élève à **5 300 €HT**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de **50%** du montant hors taxes et en demandant à la commune un fonds de concours égal à **50%** auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Eco-taxe) soit : **2 652.40 €**

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du FCTVA

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire,
- demande l'inscription de ces travaux au Programme 2019 du syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal fixant la participation de la commune au financement des dépenses à **2 652.40 €**,
- autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- dit que les crédits seront inscrits lors de la prochaine décision budgétaire.

3/ Délibération n°2019- 43

Transport du mercredi par le Groupe Objectif des enfants de Marsat au Centre de loisirs de Mozac – Renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2019/2020

Madame Monique Anneton, rapporteur de cette question, expose que, dans le cadre de la mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi matin, il convient de reconduire la convention avec « Groupe Objectifs » pour le transport navette des enfants entre l'école de Marsat et le Centre de Loisirs de Mozac à 11h30.

Les conditions restent inchangées, soit un maximum de 8 enfants par navette pour un coût facturé de 25€ par trajet et par mercredi

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les termes de la convention proposés par Groupe Objectifs, gestionnaire du centre de loisirs de Mozac,
- ACCEPTE le tarif proposé de 25,00 € par trajet et par mercredi.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

QUESTIONS DIVERSES

1/ Gestion du centre de loisirs du mercredi – Renouvellement de la convention avec le groupe Objectifs

La convention est renouvelée tacitement pour l'année scolaire 2019/2020

Le coût du service sera facturé 190€ par mercredi contre 180€ l'année dernière et 60€ par animateur supplémentaire contre 55€

Cette augmentation correspond au recrutement par l'association de personnel plus qualifié dont la charge de rémunération est répercutée sur le coût du service

2/ Travaux sur le réseau AEP rue des Fossés

Ces travaux urgents feront l'objet d'une première réunion préparatoire le 23 septembre prochain afin d'en déterminer le coût estimatif ainsi que le possible calendrier de réalisation

La décision de réaliser ces travaux sera soumise au conseil municipal ainsi que le montant de l'estimation et le choix du maître d'œuvre

3/ Calendrier

Conseil communautaire mardi 24 septembre à 18h30 à Riom

Conseil municipal mardi 15 octobre à 20h

4/ Conseil Municipal des Jeunes

1^{er} tournoi multisports familial organisé par le CMJ de Marsat dimanche 29 septembre de 9h à 13h

Au programme : foot – basket – course de relais

5/ Journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre

Visite des caves du Château, du clocher de l'église

Expositions dans la salle capitulaire, mairie annexe et le Cloître

Expositions du travail d'artisans : émailleurs, sculpteurs, vitraux etc ..

Présentation des habits sacerdotaux dans l'église

Séance levée à 20h20

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 8 août 2019

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2019- 41

Création d'un poste d'adjoint administratif (12.5/35^{ème}) et suppression d'un poste d'adjoint technique (19.78/35^{ème}) au 03/10/2019

2/ Délibération n°2019- 42

SIEG - Eclairage public rue de la Treille – Convention complémentaire

3/ Délibération n°2019- 43

Transport du mercredi par le Groupe Objectif des enfants de Marsat au Centre de loisirs de Mozac – Renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2019/2020

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du 16 septembre 2019

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	Pouvoir à Mme ANNETON
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	Pouvoir à M MEDARD
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	Pouvoir à M STRIFFLING
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	Pouvoir à Mme DUMERY